

Profitez des aides financières et des conseils pour rénover vos façades et vos murs de clôture !

C'est le moment de penser à réaliser vos travaux de rénovation de façade et de murs de clôtures alors s'ils sont en mauvais état (fissures, problèmes d'infiltration, couleur défraîchie), avec des aides de la commune.

Pour cela la **ville de NEYRON** participe de deux manières, elle vous permet de bénéficier :

- ✓ De conseils et de l'accompagnement d'une chargée d'études et d'une architecte DPLG pour élaborer votre projet
- ✓ D'une aide financière à votre projet à condition de respecter le nuancier disponible en mairie, de bien respecter les prescriptions données pour réaliser un projet global de qualité.

Ces aides sont allouées aux propriétaires de bâtiments situés le long de la route Nationale et quelques rues adjacentes.

Subventions

Les aides allouées par commune sont de 30 % du montant des travaux, plafonnées en fonction du type de bâtiment et de travaux réalisés et peuvent aller jusqu'à 1.800 €.

Conditions

- **Respect de l'esprit de l'opération** : teintes choisies dans le nuancier avec conseil de H&D Bourgogne Sud.
- **Remise en état complète** des façades.
- Travaux réalisés dans les **règles de l'art**.

Vous vous posez des questions par rapport à la réfection de votre façade :

Qu'est ce qu'un enduit ? A quoi sert-il ?

Les murs de façade sont soumis à des agressions naturelles : vent, soleil, gel et en particulier celle de la pluie. Lorsque les murs ne sont pas réalisés avec des matériaux qui résistent naturellement à la pénétration de l'eau de pluie (pierre dure, briques apparentes, béton), il faut les protéger. Le moyen le plus répandu et le plus ancien pour protéger ces murs est l'enduit. Il assure l'imperméabilisation du mur, c'est-à-dire qu'il empêche l'eau de pluie de pénétrer au cœur du matériau et de traverser le mur. L'enduit mouillé par la pluie, sèche sous l'effet du vent et du soleil. L'eau, contenue dans l'enduit se transforme en vapeur d'eau. Pour assurer cette fonction, il ne doit pas être fissuré dans son épaisseur. En outre, l'enduit habille le bâtiment. Il contribue à l'aspect esthétique de l'immeuble par sa couleur, son aspect avec les autres éléments architecturaux (forgets, bandeaux, appuis de fenêtres, encadrements...).

Dois-je piquer l'enduit existant ou le conserver ?

Cela dépend de son état : s'il est en bon état, vous pourrez le conserver et le repeindre.

En revanche, si l'humidité se manifeste ou que votre enduit a fait son temps : nous vous conseillons de le piquer.

Si votre enduit est à la chaux, piquer le si les reprises représentent plus du quart de la surface. Si seule la base est humide, vous pourrez le conserver.

Quels sont les types d'enduit ?

Il existe **les enduits traditionnels** à base d'eau, de roches minérales et de sables : enduits à base de chaux (calcaire), enduits à base de plâtre (gypse), enduits à base de ciment (calcaire + argile).

Les enduits monocouches d'imperméabilisation assurent les mêmes fonctions que les enduits traditionnels. Comme eux, ils sont fabriqués à base de ciment et de chaux. Leur différence est leur mode de fabrication industrielle contenant en faibles quantités des adjuvants permettant de faciliter la mise en œuvre et d'améliorer les performances. Son épaisseur doit être d'environ 15 mm. Il est déconseillé de les appliquer sur un ancien enduit au plâtre. Le ciment et le plâtre réagissent chimiquement et font éclater l'enduit.

Quelles sont les couches de protection et décoratives applicables sur un enduit existant ou sur du béton ?

Le revêtement plastique épais, RPE, est une couche de protection décorative appliquée soit sur un mur en béton, soit sur un mur revêtu d'un enduit traditionnel. Plus qu'une simple peinture mais pas vraiment un enduit au sens des enduits traditionnels ou monocouches, il permet un complément d'imperméabilisation puisqu'il laisse moins facilement passer la vapeur d'eau qu'un enduit traditionnel.

L'enduit de parement hydraulique est également une couche décorative de l'enduit réalisée à base de produits industriels. Ils sont prêts à l'emploi et sont appliqués par projection sur un enduit taloché ou sur du béton.

Quelle finition choisir pour ma façade?

L'enduit taloché présente une surface relativement lisse sans aspérité importante. Cette finition sans relief ni creux protège bien l'enduit par son épaisseur régulière.

L'enduit projeté présente un aspect plus granuleux.

L'enduit gratté est obtenu en griffant la surface d'un enduit taloché en cours de durcissement.

Les finitions écrasées sont des finitions brutes inventées pour aller vite. Esthétiquement, nous vous déconseillons cette finition grossière.

Quelle couleur choisir pour ma façade?

Un nuancier est à votre disposition en mairie pour le choix de la couleur du corps de votre façade et pour tous les autres éléments architecturaux.

Des Conseils et un accompagnement de votre projet

Si vous envisagez de rénover votre façade, vous devez contacter Florence KESLICK dès que possible. En effet, si vous souhaitez bénéficier de son appui et des aides de la Mairie, **vous ne devez pas commencer vos travaux avant l'accord de la commission façade sinon l'octroi d'une subvention sera impossible !**

Une visite sera organisée sur place, afin d'étudier votre projet de travaux puis de constituer votre demande de subvention.

Vous pouvez les rencontrer, à partir de Mars 2012, en permanence tous les 2^o jeudi de chaque mois de 17 H à 18 H 30 en Mairie (sans rendez-vous)



Bourgogne Sud - Pays de l'Ain

Joindre Florence KESLICK

Tel : 04 72 53 59 90 - Port : 06.75.67.87.57

Email : f.keslick@hdbourgognesud.fr